

Ouarzazate : Réhabilitation de la zone industrielle

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 02-06-2011 00:30:38

Réunion de la session ordinaire du mois de mai du conseil de la région Souss-Massa-Drâa.

La ville de Ouarzazate accueille, conformément à l'article 5 du statut du Conseil de la région, la réunion de la session ordinaire du mois de mai, du même conseil, tenue, le 26 du même mois de l'année en cours.

Cette session a été présidée par Brahim Hafidi, président du conseil. Et ce, en présence de Mohamed Boussaid, wali de la région SMD, gouverneur de la préfecture d'Agadir Idaoutanane, des gouverneurs des préfectures et des provinces de la région, des députés parlementaires et des chefs des services extérieurs.

Les travaux de cette session sont liés, essentiellement, au développement de la région et à sa promotion en tant que destination touristique et en tant que pôle économique.

Cette réunion évaluative et prospective a permis de s'enquérir des véritables besoins et difficultés qui puissent entraver son développement. Outre l'évaluation des activités du bureau du conseil de la région et celle de l'état d'avancement des projets inscrits dans l'agenda du conseil, les participants se sont penchés sur la promulgation des recommandations des commissions relevant du même conseil et sur la validation d'une série de conventions, dont celle relative à la réhabilitation de la zone industrielle de Ouarzazate, celle portant sur la contribution à l'extension du centre d'accueil de l'étudiante d'Agadir, celle conclue avec la direction régionale de la protection civile d'Agadir, celle parafée avec le ministère de la Santé publique et celle nouée avec l'académie régionale pour l'éducation et pour la formation du SMD.

Le président du conseil de la région, au terme d'une allocution qu'il a prononcée lors de cette réunion, a condamné l'acte barbare du café Argana à Marrakech. Après avoir procédé à l'énumération des activités du bureau du conseil, il a rappelé les retombées bénéfiques de la visite royale sur la région, entre autres, le lancement des travaux de la réalisation du projet du barrage El Ghazoua et l'inauguration du barrage Lehouar.

Pérennisation du principe de démocratie représentative

Le président de la région a parlé d'une multitude de rencontres et de réunions tenues au niveau central, qui revêtent une grande importance, comme celle présidée par le secrétaire d'Etat à l'intérieur, en présence des walis des régions du Royaume et dont les travaux se sont articulés autour de la régionalisation élargie et celle tenue par l'association marocaine des régions. Il a ajouté, dans ce sens, que le projet de régionalisation est basé sur deux axes fondamentaux, dont le premier est relatif à la pérennisation du principe de démocratie représentative ; le second est relatif au volet de développement. Les thématiques principales portent, notamment, sur la détermination des prérogatives, leur répartition territoriale et la déconcentration administrative. Sans quoi, a-t-il

souligné, l'instauration du principe de responsabilité, l'appui du rôle des collectivités locales et le renforcement de leur positionnement dans le système administratif local, en tant qu'acteur effectif de développement, demeurent des missions partiellement atteintes. Le modèle proposé, a-t-il conclu, est fort de son contenu démocratique, appuyant la gestion démocratique des causes et des affaires de la région, à travers la représentativité démocratique, à travers l'amplification de l'émancipation de la femme et de son adhésion effective et adéquate dans la vie active dans toutes ses manifestations et dans toutes ses dimensions, la participation du citoyen à travers la représentativité, bien évidemment, au traitement des affaires de la région. Et ce, encore, à travers le développement du cadre de partenariat avec le tissu associatif et avec le secteur privé, outre le renforcement des prérogatives de l'institution représentative régionale, du conseil de la région en l'occurrence. Celles relatives, notamment, à la prise de décisions et celles relatives, aussi, à l'exécution de ces décisions. Ce modèle, a-t-il indiqué, est fort aussi bien de ses ressources que de ses raisons d'être.

Restructuration

Le wali de la région a mis en exergue le rôle prépondérant du conseil dans le développement de la région, à travers sa contribution à la promotion de ses produits du terroir, par leur valorisation et par la restructuration et la modernisation de leur commercialisation, selon une stratégie régionale.

Les efforts déployés, dans ce sens, par le conseil ont généré une dynamique fort importante en matière de promotion et de commercialisation.

Ce qui a permis à un bon nombre de produits de la filière, tels que les dattes et les fleurs de Drâa d'être un véritable levier de développement durable.

LE MATIN